



Màj le 10/09/20

FICHE 5 : LOCAUX

Recommandations

Vestiaires

Les vestiaires collectifs ou individuels sont accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé (si la configuration de l'espace le permet). Afin de garantir ce double respect, il est préconisé de mettre en place des petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires (ex : mettre en place des arrivées décalées en amont afin de la séance d'entraînement ou de match débute à l'heure prévue. L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (le port du masque n'est pas obligatoire). Il est fortement conseiller d'intégrer dans les protocoles sanitaires, les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique dans son avis du 3 août 2020 : définition d'un jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération, le nettoyage et la désinfection des locaux...

Salles de cours

- ✓ Recourir aux formations à distance et utiliser de préférence les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...).
- ✓ Si les cours en présentiel sont indispensables
- ✓ Réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales et des distances barrières
- ✓ Ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux, tables et chaises après chaque séquence.

Toilettes

- ✓ Les locaux sont désinfectés et nettoyés régulièrement. Une attention particulière est apportée dans le règlement d'utilisation des toilettes : lavage des mains, désinfection des zones de contact etc.